



Compte rendu

Conseil Municipal de La Bâtie-Neuve

24 novembre 2025 – 18h30

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-quatre novembre** le Conseil Municipal de la commune de **LA BÂTIE-NEUVE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Joël BONNAFFOUX, Maire**.

Etaient présents : M. Joël BONNAFFOUX, Mme Juliette BAILLE, M. Jean-Luc BLANC-GRAS, M. Benjamin BOISSET, M. Jean-Philippe BREARD, M. Patrick LEONARD, M. Pascal LESBROS, M. Bernard MAENHOUT, Mme Jessica MARTIN, M. Anthony MIGNON, Mme Marylène PEREZ, Mme Nicole PRINTEMPS, Mme Françoise ROBERT, M. Joël SARAZIN, Mme Mylène SEIMANDO, Mme Christine SPOZIO, Mme Céline EYNAUD (THEVENARD), M. Sébastien TRIGO,

Étaient excusés et avaient donné pouvoir : Mme Magali VANDENABEELE à Mylène SEIMANDO, Mme Liliane ACHARD à Nicole PRINTEMPS

Était absent : M. Romain COMBE, Mme Sandrine XAILLY, Mme Isabelle JOREZ

1 CR

24/11/2025

Mme Nicole PRINTEMPS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapport des adjoints :

Joel Sarrazin :

- Cour d'école : travaux terminés, pose d'un barrière anti chute sur vers la cour de la petite section, pose d'un sol souple sous les arbres et le jeu d'enfant. Les gendarmes ont demandé la pose de grilles de défense lors de la commission de sécurité. Concernant les pompiers rien a signaler sauf la pose de crémone sur deux portes à double ouverture.
- Casse Viverts : enrobé sur les tranchées réalisées lors de la réfection du réseau, pose d'un nouveau poteau incendie Place Luc Henry. Il a été proposé aux riverains qui souhaitent réaliser de l'enrobé chez eux de se rapprocher du prestataire afin qu'un devis leur soit proposé à prix préférentiel profitant ainsi des travaux
- Un diagnostic incendie de la DFCI communale a été réalisé par Alpes Risques Conseil. Le retour sera fait prochainement
- Passage de l'épareuse Route du Laux et de la Lauzière
- Réfection du hall de la gendarmerie par les services communaux, pose de soubassement en aggrégat puis peinture

- Réfection du four de Montreviol, jointure des pierres par l'ADFPA, et réfection de l'intérieur l'an prochain.
- Enrobé route des Borels, réalisé par le Département des Hautes-Alpes, marquage d'une CVCB depuis le rond point du collège au panneau d'entrée du bourg, et ensuite seule une bande cyclable à la montée est marquée.
D'autre part, la commune finance la création d'un passage traversant protégé.
Il faut noter qu'il y a une problème le long de l'enrobé, car de la terre végétale a été installée cela nuit au entrée dans les champs. Des graviers auraient été plus adaptés.
- Les trottoirs de la route des Borels sont terminés, les candélabres sont fonctionnels.
- Les arrêts de bus vont être marqués par les services de la Routière du Midi à la demande de la Région.
- Impasse de la Brise, voix privée, les travaux de la CCSPVA sont terminés. L'entreprise AMCV a déposé et compacté le matériaux nécessaire à une circulation adéquate.
- Avenue Simone Veil, pose de banc, poubelles et plantation pour finalisation.
- Pose d'une table dans l'espace vert proche du collège et du banc de l'association Escales Créatives
- Remise en état d'un appartement des Cèdre avant sa location
- Gros travail de pose de décoration de Noël avec location de la nacelle pendant 3 semaines
- Achat d'un mobil home pour les services techniques
- Livraison du Télescopique

2 CR
24/11/2025

Christine SPOZIO :

CCAS :

- Ateliers du mercredi pour décos de Noël
- Ateliers bien-être
- Rencontres du mardi toujours très fréquentées

- Collectes de jouets le 26 novembre pour la croix rouge
- Spectacle du téléthon le 05/12 au n°750
- Vide grenier du CMM le 7/12

Médiathèque :

- Octobre sur le thème de Marcel Pagnol, accueil de collégiens, d'élèves de l'école, intervention de M. Férand conférencier professeur d'université.
- À partir du 25/11 exposition des artistes amateurs bastidons
- Le 28/11 fil documentaire sur Bottero

Mylène SEIMANDO :

Conseil école :

- Un peu compliqué, 265 élèves, certains avec des difficultés. La mairie est remerciées pour la cour.

Cantine : contrôle vétérinaire, niveau acceptable, un four devra être changé. Les procédures sont bonnes

Crèche : contrôle de la PMI ; les travaux demandés ont été réalisés

Jeunesse

- ALSH : voyage à Paris durant les vacances d'automne pour 37 enfants et 6 accompagnateurs que l'on remercie
- Soirée Halloween au centre de loisirs très appréciée de tous
- Recrutement supplémentaire à la Garderie ce qui permet d'augmenter le nombre d'enfants pris en charge
- Repas de Noël le 19 décembre.

Changement d'organisation du fait que le spectacle de magie et de contes proposé par la municipalité ne semble pas pédagogique selon l'équipe enseignante. Aussi, un repas de noël sera offert à tous les enfants inscrits en cantine puis un spectacle gratuit sera proposé à partir de 16h30 au n°750. Les enfants présents en garderie seront accompagnés par les services municipaux, les autres devront être accompagnés de leur parents.

3 CR
24/11/2025

Animation

- Après-midi de noël : le 13 décembre. Marché de Noël et défilé du père Noël avec les pompiers + feu d'artifice.

Jean Philippe BREARD :

Pour les activités sportives, le Gymnase fonctionne énormément. Beaucoup de rencontres et de demandes des comités départementaux. Le club de Volley Bastidon évolue en régionale.

Urbanisme

82. Modification de la délibération de vente du terrain à la famille GUERRA suite demande du Notaire

Dans le cadre de la vente du terrain communal à la Famille Guerra lors de la délibération 2025-046 du Conseil Municipal du 12 mai dernier, la référence cadastrale du terrain a mal été notée, ce qui obère la possibilité de rédiger l'acte correctement.

Ainsi il convient de modifier la délibération comme suit :

M. Le Maire rappelle que Monsieur Guerra Patrick à émis le souhait d'acquérir une partie de la parcelle communale A 1924 afin de régulariser le bornage de sa propriété. Un document d'arpentage est établi par le cabinet de géomètres Toulemonde Bontoux. Afin de régulariser cette situation Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de procéder à la vente de 39m² de ladite parcelle au profit de Monsieur Guerra au prix de 10€ TTC le M², soit un total de 390 €TTC.

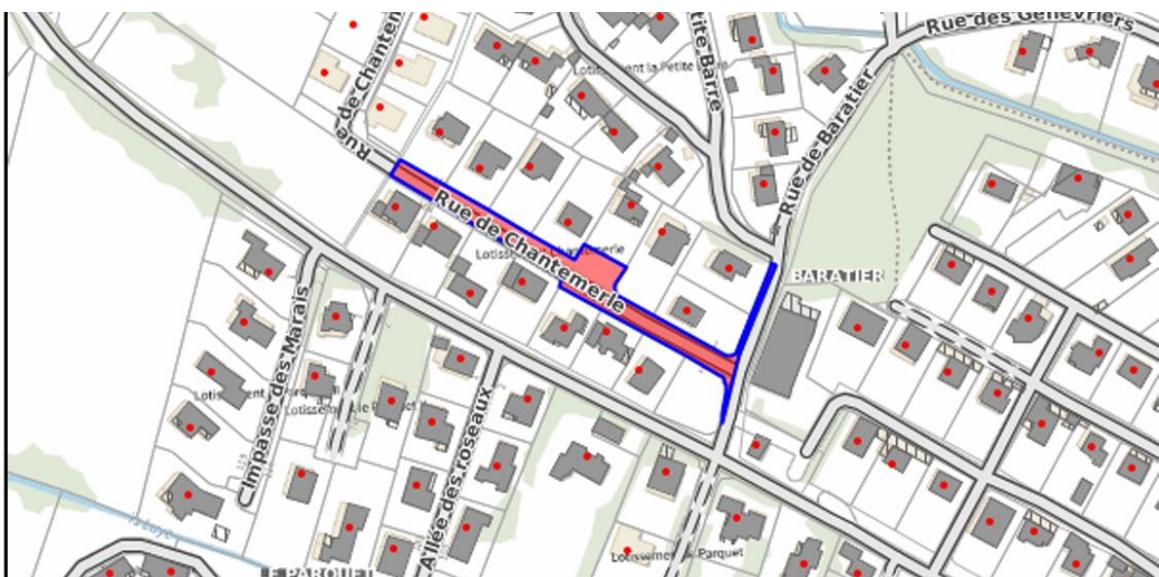
Monsieur le Maire indique que M. Patrick GUERRA prend à sa charge les frais de géomètre et les frais de notaire inhérents à cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité

83. Modification de la délibération d'achat du terrain à M. Maurice BLANC pour ajout d'une parcelle à la demande du Notaire

Monsieur le Maire indique que par délibération n° 2025-58 du 9 juillet 2025 le conseil municipal a accepté l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle n° AB 153, pour 1671m², 190ml, de Monsieur Maurice BLANC

4 CR
24/11/2025



Après analyse et pour régulariser la réalisation des aménagements du carrefour de la Rue de Baratier et de l'avenue Simone Veil, Maire Fortoul, Notaire, demande à Monsieur le Maire de soumettre au conseil l'acquisition supplémentaire de la parcelle AB154 pour 53m²



Adoptée à l'unanimité

84. Retrait de la délibération de vente du terrain au mélèzes suite annulation par l'acquéreur

Le conseil municipal avait accepté la vente du lot n°16 du lotissement les Mélèzes par délibération 2025-076 pour 85 000€.

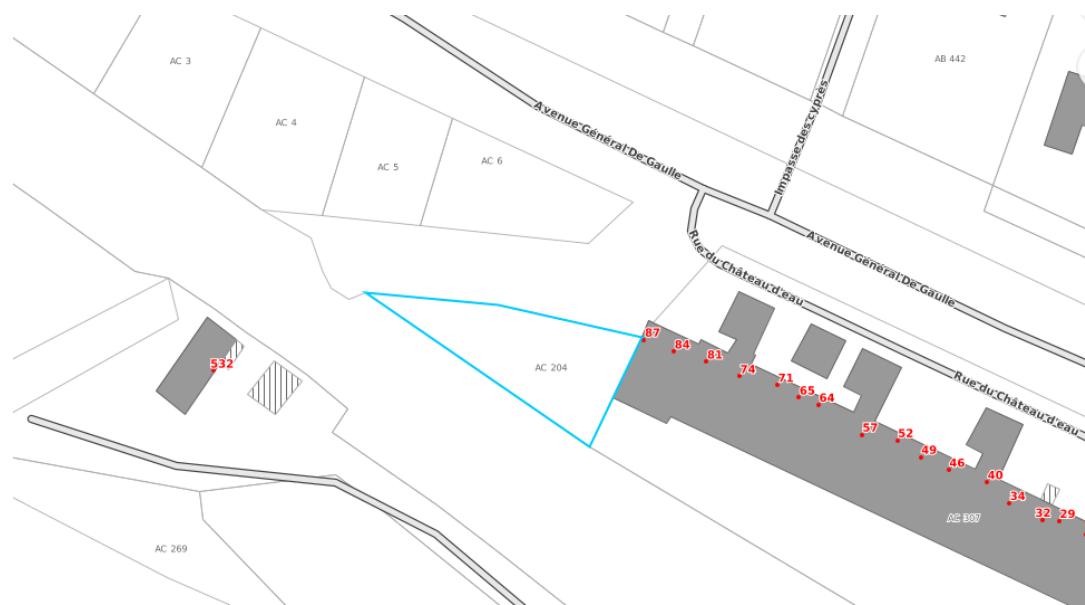
5 CR
24/11/2025

Après réflexion, l'acquéreur a retiré son offre et Monsieur le Maire propose donc le retrait de la délibération 2025-076, rendant alors le lot n°16 libre à la vente.

Adoptée à l'unanimité

85. Vente d'un terrain à Monsieur Lombardi au Parquet

Monsieur Lombardi, résident au Parquet a émis le souhait d'acquérir la parcelle AC 204 de 281m² pour un montant de 10 le m² soit 2810 euros. Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'examen de cette proposition et indique que les frais de Notaires seront à la charge de l'acquéreur.



86. Examen du rapport de l'enquête publique de reprise d'office de voirie communale

Par délibération n°2025-08 à 2025-014, le Conseil Municipal a approuvé le principe de reprise d'office de certaines voiries privées.

dénomination de voie	éclairage public	réseau pluvial	Adduction Eau Potable
rue Laclé	3 points	6 regards	4 regards de branchement
		148 ml de réseau	170 ml de réseau
rue Cartier	2 points	1 regard	3 regards de branchement
			203 ml de réseau
rue des Eoliennes	4 points	6 regards	5 branchements
		100 ml de réseau	140 ml de réseau
rue et place des Genévrier	7 points	3 regards	3 regards de branchement
		87 ml de réseau	190 ml de réseau
			1 protection incendie
rue des épicéas	1 point	3 regards	1 regard
rue de la Petite Barre	6 points	13 regards	6 regard de branchement
		168 ml de réseau	300 ml de réseau
			1 protection incendie

6 CR
24/11/2025

Une enquête publique a donc été réalisée du 13 au 30 octobre 2025 et le commissaire enquêteur a remis son rapport que le Conseil Municipal examine.



Le commissaire enquêteur constate l'absence d'opposition déclarée du public au transfert d'office dans le domaine public communal des rues et places désignées dans l'enquête.

Adoptée à l'unanimité

Affaire générales

87. Convention gestion du Gymnase du Collège

Monsieur le Maire présente les termes de la convention spécifique qui répartie les charges entre la commune et le collège pour l'utilisation du Gymnase du collège, et les différents frais engagés par chacun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés et après discussion, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

Adoptée à l'unanimité

88. Approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Il est proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance comme suit :

7 CR
24/11/2025

➤ Article 1er : Constitution

La CCSPVA est composée des communes suivantes :

Avançon, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Bréziers, Espinasses, Montgardin, Piégut (04), Rambaud, Remollon, Rochebrune, La Rochette, Rousset-Serre-Ponçon, Saint Etienne-Le-Laus, Théus, Valserres et Venterol (04).

➤ Article 2 - Siège

Il convient de retirer la présence d'une antenne annexe de la collectivité située sur la commune d'Espinasses (05190).

➤ Article 4 – Les compétences

Dans le bloc III, intitulé « Autres compétences facultatives », il convient de modifier le paragraphe 1 comme suit :

1°- Compétence eau potable

- *La production pour les captages dont le débit est supérieur à 50l/s et le transport dès lors qu'il s'effectue sur un réseau d'adduction de plus de 30 km. L'exercice de cette compétence se caractérise par l'entretien, la gestion et l'extension du réseau communautaire d'alimentation en eau potable des captages ou des sources répondant à ces critères jusqu'à l'entrée des réservoirs communaux. Sont concernées dans ces conditions, les communes d'Avançon, Jarjayes, Montgardin, Rambaud et Saint Etienne-Le-Laus.*
- *Au titre de l'article L5211-17-2 du CGCT, la production, le transport, le stockage et la distribution pour les communes de Bréziers, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Rochebrune (hormis le hameau de Gréolières dont la gestion incombe au SIVU de Chaussetives) et Valserres.*

Adoptée à l'unanimité

89. Convention avec le Centre De Gestion concernant le risque prévoyance – modification du délai

Considérant que les taux de cotisation 2025 seront les mêmes en 2026, et de l'intérêt pour la commune de La Bâtie-Neuve de prolonger l'adhésion à la convention de participation pour ses agents,

Adoptée à l'unanimité

90. Bail de location des bâtiments Casse-Auto 05

Le Maire explique aux conseillers municipaux que le bail concernant l'occupation de locaux communaux par la « Sarl Casse-Auto 05 » arrive à expiration. Le Maire propose le renouvellement du bail pour une période de 9 ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2034, avec un loyer annuel de départ de 13 750 €. Ce montant sera révisable triennalement selon l'évolution de l'indice de construction du 2^e trimestre de l'INSEE (valeur moyenne).

Adoptée à l'unanimité

Budget

91. Convention pour l'organisation du Trail des Contreforts de Piolit 2026

Monsieur le Maire indique que Le Trail des contreforts de Piolit a été organisé avec succès en 2024 et 2025, et ce sont 250 participants qui ontarpenté les hauteurs de la commune en avril dernier. Monsieur le Maire propose de renouveler le partenariat avec l'association Action05 et d'apporter une aide financière de 1500€ à cette manifestation pour laquelle les services techniques municipaux apportent aussi le matériel nécessaire.

8 CR
24/11/2025

Adoptée à l'unanimité

92. Subvention du budget général au CCAS conformément au vote du BP 2025

Monsieur Le Maire, Joël BONNAFFOUX, propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 15 000,00 €, du Budget Général communal au bénéfice du Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Après avoir constaté que les crédits avaient été inscrits préalablement sur chacun des 2 budgets primitifs concernés, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 20 voix pour).

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Avancée des travaux du St Pancrace : attente des subventions par la CCSPVA
- Voie verte pas d'avancée majeure
- Aire de camping-car fonctionne bien

- Début des travaux de réseaux place des école pour 3 mois
- Travaux du commerce : signature prochaine d'un compromis de vente
- Problématique de Tinyhouse sur terrain privé
- Assainissement aux Bres diverses possibilités à réfléchir
- Remise du matériel complétant le Plan Communal de Sauvegarde par la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

La secrétaire de séance, Nicole PRINTEMPS



Le maire, Joël BONNAFFOUX



9 CR

24/11/2025